

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE  
L'EDUCATION CIVIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE  
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS  
AND CIVIC EDUCATION  
SECRETARIAT GENERAL  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,  
EQUIPMENT AND MAINTENANCE  
SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N°00037/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 21 MAI 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION  
N°05/DC/MINJEC/CIPM/2025 du 24 Avril 2025 en vue de l'acquisition d'un podium et d'une  
unité de sonorisation pour le Centre National du REAMORCE de NKOLNDA.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;  
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;  
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant l'avis de Demande de Cotation N°05/DC/MINJEC/CIPM/2025 du 24 Avril 2025 en vue de l'acquisition d'un podium et d'une unité de sonorisation pour le Centre National du REAMORCE de NKOLNDA ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> L'entreprise ci-après retenue est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la Demande de Cotation sus visée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE ADRESSE	RESULTAT EVALUATION	OBSERVATIONS	MONTANT TTC (EN FCFA)	CONCLUSION
GPMT EAMSY GROUP SARL&ETS NGONG ET FRERES B.P: Ydé. Tél : 695 99 06 89/674 96 99 58	Qualifiée	Offre conforme pour l'essentiel	44 999 962	Retenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

